



À l'attention des parents et des élèves de 4ème et 2nde.

Les conditions sanitaires (pandémie) ne nous ont pas permis de faire passer à vos enfants l'examen d'ASSR en 2020.

Pour cette raison les élèves qui étaient en classe de 5e en 2020 passeront cette épreuve en 4e cette année.

Les élèves qui étaient en classe de 3e en 2020 passeront cette épreuve en 2nde cette année.

Voir plus bas les détails d'organisation

Attestation Scolaire de Sécurité routière

Chers parents, chers élèves

Tous les élèves de 5ème et de 3^{ème}, scolarisés dans les établissements à programme français, doivent passer un examen de sécurité routière appelé ASSR. (Niveau 1 pour les 5èmes, Niveau 2 pour les 3èmes).

- L'ASSR1 et l'ASSR2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (BSR ou permis AM) afin de conduire un deux-roues motorisé en France.
- **L'ASSR2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire en France.**

Les épreuves se dérouleront de fin Mars au mois de Mai.

Vous pouvez dès à présent vous entraîner en consultant le site suivant: <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Les dates des révisions et examens seront affichées au collège et au Lycée très prochainement. Retrouvez ces infos le site de Rochambeau, rubrique secondaire

Cordialement et bonne chance à tous !

Mme Radji.

Important note to 8th graders, 10th graders and their parents

Due to the covid pandemic, we were unfortunately unable to organize the ASSR exam in 2020.

Therefore, all the students who were in 7th grade last year will take the exam in 8th grade this year. All the students who were in 9th grade last year will take the exam in 10th grade this year.

Please read below for more information regarding the organization.

Road Safety Education certificate

Dear Parents and Students,

All 7th and 9th grade students, enrolled in schools following french curriculum, are required to take the « ASSR » exam (level 1 for 7th grade and level 2 for 9th grade).

- ASSR1 & 2 allow students to enroll in the BSR (Brevet de Sécurité Routière) practical training to be able to drive motorised two-wheel vehicles in France.
- **ASSR2 is mandatory in order to register for the learner's licence in France.**

These exams will take place from the end of March to May.

For more information and self-training, click on this link : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Find those informations on the school website (secondary).

Best of luck to all !

Sincerely,
Mme Radji.